

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 31 octobre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Patricia GIELLY

Nombre de conseillers titulaires en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 52 (dont 6 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE – Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN – Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Christelle RUYSSCHAERT – Marie-Noëlle ARMAND (suppléante) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 35

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Philippe CAHN a donné pouvoir à Claude BAS - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Christian TEULADE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Alain LABROT - a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Finances

**172-2023 Budget annexe Ordures ménagères
Créances éteintes SARL LA MERE MAURIN**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la demande transmise par le Comptable public d'admettre en créances éteintes les factures de redevance ordures ménagères suivantes :

Références	Montant	Motif
T-14-R-3 A-551 exercice 2017	240,00 €	Créances éteintes pour effacement de dettes (clôture pour insuffisance d'actif)
T-55-R-5 A-473 exercice 2018	240,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'ADMETTRE en créances éteintes les titres visés ci-dessus dont le montant total s'élève à 480,00 € ;

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 6542 du Budget annexe Ordures ménagères ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 17/11/2023

Mise en ligne le : 21/11/2023

Ampliation à :